

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

VILLE DE TEMPLEUVE

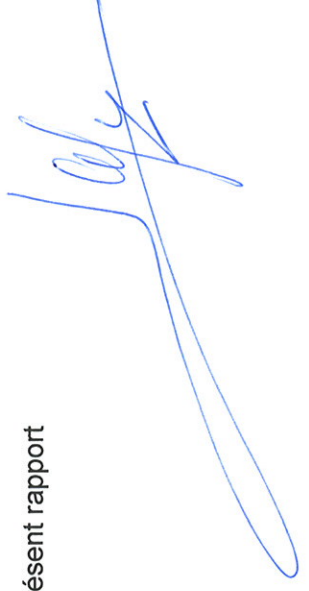
REVISIONS ET MODIFICATIONS DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS D'URBANISME DE LA
VILLE DE TEMPLEUVE

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

ANNEXE 1

Tableau de synthèse des diverses observations et contributions apportées dans les registres d'enquête

La signification des numéros et sigles utilisés dans le tableau sont indiqués en § 3-3 du présent rapport



Registre	Page	Secteur concerné	Résumé du contenu de chaque écrit porté au registre	Domaines	Observations
			<i>Registre 1 : Secteur de la gare, ouverture à l'urbanisation pour le pôle d'échange phase 2</i>		
1	1	PE	Mlle Huart Aurélie indique que le secteur de la gare est impraticable aux heures de pointe. Pôle d'échange et parking va entraîner un afflux de circulation, faire perdre la tranquillité du secteur, créer de l'insécurité pour les piétons (personnes âgées) et faire ressembler Templeuve à une banlieue (perte du caractère village) Risque d'augmentation des impôts	C,S, U et I	
1	2	G	M Caulet pense qu'il ne faut pas développer exagérément l'urbanisation pour éviter les désagréments d'une population trop dense	U	
1	3	PE, G	M Dekerle Guillaume pense que les parkings seront toujours trop petits, que les habitants subiront une dégradation de la qualité de vie et que l'urbanisation doit être contrôlée	C,U	
1	4	G	Mme Dekerle Karen, trop d'habitations et de véhicules sont des dimensions non voulues par les habitants	U	
1	5	PE	M Monnet, Templeuve doit se développer en gardant son âme de village. Le pôle d'échange est un atout pour les communes voisines et Templeuve. Aménager un accès à la gare de façon intelligente est indispensable. Il faut développer et faciliter les transports en commun.	C,U,	
1	6	PE	M Lefebvre Franck est favorable à un accès à la gare par prolongement de la rue des 4 cornets, les rues du Riez et de l'Hardinière étant saturées aux heures de pointe. Réfléchir à une dépose minute dans la zone de parking.	C,	
1	7	PE	M Ballot Jean-François indique que ce projet est une remise en cause du concept du lotissement du Zécart, plus d'horizon paysager et augmentation des nuisances (bruit, circulation) Les personnes sont dans ce lotissement pour la tranquillité et l'absence de circulation	U,C	
1	8	G	Association Vie et Environnement représenté par M Petit Jean-Noël demande la tenue d'une réunion publique pour mieux informer et faire participer les habitants aux échanges de points de vue et une prolongation de l'enquête en raison de la spécificité des jours fériés du mois de mai	G	
1	9	G	Mme Coutarel Monique souhaite que Templeuve reste un village pour ne pas perdre la qualité de vie en construisant à tort et à travers. Demande que les terres agricoles restent	U,A	

			agricoles	
1	10	PE	Mme Cichon Marie pense que Templeuve n'a pas besoin de construction, que le trafic au sein du village est déjà suffisant et que les terres agricoles près du lotissement du Zécart doivent être conservée	U,A, C
1	11	A	M Bouveur Pierre indique que le terrain d'Anchin est le poumon vert de Templeuve fréquenté par des dizaines de jeunes et qu'il ne doit pas être bradé aux promoteurs. Les constructions engendreront 200 à 300 véhicules supplémentaires dans des rues trop étroites	U,C
1	12	G,A	M Bruneau Jean-Claude trouve qu'il y a déjà trop de logements au centre de Templeuve, souhaite la conservation des terres d'Anchin poumon vert	U
1	13	G	Mme Cartoy Christine est alarmée par toute la concentration faite sur le centre ville. Indique que les véhicules ne peuvent se croiser et que les camions et autobus montent sur les trottoirs posant problèmes pour les piétons. Il n'existe pas de piste cyclable et les trottoirs sont défoncés	U,C, S
1	14	PE	Mme Boyat Edith se met à la place des habitants du Zécart qui vont subir une circulation beaucoup plus importante et perdre le calme de leur quartier et insiste sur la saturation des rues de l'Hardinière et du Riez	C
1	15	PE	M et Mme Spriet ont choisi le Zécart pour son calme le cadre de vie et le paysage que le projet risque de détruire. Souhaite que Templeuve conserve son âme de village, chemins, terres agricoles.	U
1	16	PE	M Bruggeman considère que le projet renie le classement antérieur en NDa, s'interroge sur l'appartenance de ces terrains, à qui ils seront vendus, à quel prix et quel est le calendrier. Ce projet va à l'encontre de la qualité de vie	U,A
1	17	G	M Demeyer Albert considère que le village va perdre son âme et la qualité de vie avec ces constructions. Pense que ce sont les élus qui sont gagnant car plus la population est importante plus les rémunérations sont conséquentes	U,I
1	18	PA,A ,G	M et Mme Beaurepaire Louis et Rolande sont contre le projet de changement de zone des terres d'Anchin poumon vert utilisé comme lieu de rencontre, de jeux et de repos et de la présence des jardins ouvriers. Pense qu'une étude d'impact est nécessaire en raison de risques d'inondation du quartier en cas de « bétonnage » S'interroge sur la nécessité de la réserve pour des zones d'activité compte tenu de celles de Cappelle et Pont-à-Marcq et la suppression de terres agricoles. Rappelent leurs remarques antérieures sur l'augmentation	U,A, C

			de la circulation et les problèmes de sécurité pour les piétons. Constatent qu'il faut des logements mais en assurant aux personnes une qualité de vie raisonnable.	
1	19 et 20	PE, G	M Heliot Laurent conteste la justification sur le fond apportée par le dossier (intérêt général, traversée sécurisée des voies SNCF) de ce projet ainsi que la rapidité de la réalisation qui nécessite une étude hydraulique. Il n'est pas indiqué le nombre de logements et la nécessité d'un parking ne justifie pas l'urbanisation. Ce projet entraîne une disparition de terres agricoles. Une zone commerciale est-elle réaliste ? Dénonce le manque d'un plan d'ensemble concernant les divers projets, les besoins en logements et leur type	U, A, G
1	21	A	M Carrez Philippe s'interroge sur le pourquoi de la suppression des jardins ouvriers et du seul espace vert du centre ville. Pense que la commune va droit dans le mur financièrement	U, I
1	22	PE	M Simon Christian s'étonne que l'emplacement réservé n°20 qui concerne sa parcelle C 1748 figure toujours alors que le maire avait dit qu'elle était abandonnée. Il signale qu'il n'a pas encore eu d'objection au permis déposé le 1 mars 2013. S'interroge sur le projet proposé alors que les problèmes actuels (pollution, bruit, circulation, piétons ...) ne sont pas résolus. Il faudrait un pont au dessus des vies ferrées.	C, S, U
1	23	PE	M et Mme Bayart-Brèche indiquent que le projet est positif et mérite d'être soutenu mais n'aborde pas toutes les questions notamment le risque d'asphyxie de la circulation autour de la gare. Demandent s'il existe des projets alternatifs pour améliorer la fluidité de la circulation.	C
1	24	PE	M et Mme Baroux s'opposent au projet ayant choisi cet endroit pour pouvoir se promener dans les champs et le long de la voie ferrée. Pourquoi amener plus d'habitants et de voiture ? Sont farouchement opposés à ce projet	U
1	25	PE	M Pernelle François s'interroge sur l'utilité du pôle d'échange et pense qu'il fera perdre au lotissement du Zécart « son havre de paix » Demande s'il est possible de créer un accès au lotissement partant du 46 rue de l'Hardinière et créer un rond point pour casser la vitesse	U, C
1	26	G	Mme Bauas Christine demande la suspension des différents projets pour répondre aux Templeuvois liés à une qualité de vie différente de celle de l'urbanisation et la mise en place de commission de travail. Il n'y a pas de réelle concertation, ni de projet d'évolution et de transformation nécessaire à court et long terme. Souhaite réfléchir à un développement autrement et avec les Templeuvois. Templeuve est déjà endommagé par le centre commercial et il faut conserver l'espace vert du terrain d'Anchin.	U
1	27	A	Anonyme franchement opposé à des logements et des constructions sur le terrain d'Anchin. Pour quels intérêts cela répond-il ? Pas ceux des Templeuvois	U

1	28	G,A	M Libert Michel constate que l'urbanisation est posée comme un postulat indiscutable. L'enjeu actuel n'est plus de développer l'urbanisation mais rechercher un équilibre entre résidentiel, équipements publics, espaces verts, jardins or Templeuve urbanise au sein de la trame déjà saturée. Désapprouve ces projets qui n'ont pas d'évaluation sérieuse ni de débat public. Considère comme une erreur la suppression de l'espace vert du terrain d'Anchin.	U	
1	29	A	M Briquet Luc est totalement opposé au projet des terres d'Anchin. N'est pas opposé à tout projet d'urbanisation pour permettre de proposer des solutions aux jeunes mais sans sacrifier cette zone verte et les jardins familiaux appréciés des habitants.	U	
1	30	PE	M et Mme Doutrelungne exploitant agricole s'inquiète de l'emplacement réservé pour le désenclavement des terrains du pôle d'échange qui passerait le long de leur exploitation. Ils rappellent que le PADD affirme la protection des abords des exploitations et que lors d'une réunion le maire avait dit que ces accès ne se feraient pas à cet endroit	U,A	Il n'y a pas d'emplacement réservé au POS. C'est un schéma de principe non défini et non opposable
1	31	PE	MM Herbain Daniel et Balent Fabrice élus de Templeuve tiennent à faire remarquer qu'entre la commission d'urbanisme du 11 décembre 2012 et celle du 27 mars 2013 la surface est passée de 3,4 à 5,49 ha. La superficie n'est pas mentionnée dans la délibération du 28 mars 2013. Aucune réflexion n'a eu lieu et la commission d'urbanisme n'a pas été associée. Le but est de faire payer par le promoteur la desserte au parking coté Zécart	U,I	
1	32	C	M Chrétien Damien trouve cohérent l'aménagement de la plaine entre le chemin de la Campagnette et la rue de Fretin mais il faut limiter la hauteur des constructions (R+1 maximum) Penser à réutiliser le chemin qui existait auparavant et permettait aux habitants de la Quieze d'aller au centre ville (démarrait face à l'entreprise Descamps et débouchait le long du cimetière)	U	
1	33	G,A	M Legoubin Gilbert regrette qu'il n'y ait pas eu des débats publics. L'avenir de la ville doit être pensé et réfléchi : définir les besoins de la population et construire suivant ces besoins et non vendre à un promoteur et ne rien maîtriser ; comment y circuler, amener un supplément de voiture alors que les rues sont déjà saturées. Que restera-t-il comme coin de verdure et jardins ouvriers sur le terrain d'Anchin.	U,C,I	
1	34	G	M Devauze Olivier habite Templeuve pour sa qualité de vie. Développer et étendre fera perdre l'âme du village. Infrastructures routières intramuros sont saturées. Plutôt que construire développer les espaces verts.	U,C	
1	35	G	M Bailleux Benjamin demandent aux représentants de la commune de conserver les valeurs du village. Les évolutions et aménagements sont nécessaires mais doivent être en harmonie	U	

1	36	G,A	avec l'environnement et l'habitat, apporter un meilleur service tout en conservant la nature du village. Dénaturer les quartiers est préjudiciables pour la qualité de vie.	MM Maillard Michel, Legrand Jean et Dumortier J.L disent que si l'édification de nouvelles construction semblent parfois justifiées leur raccordement au réseau de voiries existant impliquera un surcroît de circulation dans un réseau embouteillé. Les constructions autour de la gare (terres d'Anchin, pôles d'échange, Campagnette) et les parkings créés vont entraîner un mouvement de 500 voitures autour de la gare et une nouvelle voie débouchera rue de Roubaix à 120 m du passage à niveau. Le plan de circulation prévu depuis de nombreuses années est indispensable. La disparition du poumon vert va finir d'asphyxier Templeuve qui perd son âme.	U,C	
1	37	A	M Farine André exprime son désaccord sur l'urbanisation du terrain d'Anchin car ce projet rompt avec un consensus qui est de se doter des atouts d'une ville sans détruire l'âme du village. Il voit 3 risques principaux : disparition d'un lieu d'intégration des jeunes au cœur de la cité, d'un poumon vert situé entre le centre ville, la grande surface et la gare et sauve ainsi l'âme campagnarde de Templeuve ; la densification de logements au centre ville qui augmentera les problèmes de circulation. Demande aux élus de décider du sort du terrain d'Anchin après référendum.	U		
1	38	G	M Delaere Olivier considère que les 5 projets dépassent la réglementation d'une simple révision et que l'économie du POS est remise en cause. Considère que seul la présentation de projets totalement définis dans tous les domaines permet de les juger et contribuer à leur amélioration. Pourquoi ne pas conserver des espaces verts dans les zones à construire. S'interroge sur le passage à la 2ème phase de la Croisette alors que la 1ère n'est pas occupée. Souhaite une prolongation de l'enquête en raison des ponts de mai. Demande de ne pas faire référence à des documents caducs (PLU annulé) Demande où se trouve le projet brasserie Lambelin évoqué dans un compte rendu de réunion.	U,C	Le projet site de la brasserie Lambelin route de Fretin est l'un des dossiers de l'enquête	
1	39	G,A	Famille Davril, Sidonie et Nicolas et leurs enfants Thibault, Noah et Lucas sont contre les différents projets d'urbanisation qui fait perdre l'âme de Templeuve et sa qualité de vie. Enfants attachés au skate park et les parents aux espaces verts.	U		
1	40 et 41	G	M Manouvrier Eric en notant quelques singularités bizarres dans les dossiers demande quels sont, pour ces projets, les études d'impact sur l'agriculture et sur l'environnement (le terrain d'Anchin étant zone tampon pour les inondations des terrains proches) Il Pose un certain nombre de questions concernant la place des espaces verts (important de laisser un espace vert central pour concentrer les jeunes) la densification, l'anticipation d'un équilibre entre	U,G	L'élaboration du PLU (révision générale du POS) doit contenir une bonne partie des réponses aux interrogations évoquées dans	

		espaces urbanisés et non urbanisés, l'élaboration d'un PLH à l'échelle de la CCPP, réaliser une étude Templeuve 2030 pour la cohérence entre planification spatiale, habitat, activités et déplacements.	la réalisation du projet d'aménagement et de développement durables
1	42	PE	U
		M Henno Philippe a agrafé un texte à l'entête des riverains de la rue de Riez et le lotissement le Zécart dont il a rayé les 5 premiers paragraphes et laissé les 2 derniers qui indiquent leur opposition au projet actuel et demande à la mairie d'organiser des rencontres de concertation et rappelle le projet de parking rue du Riez qui n'apparaît pas. Demande à prendre en compte le droit de réciprocité proposé par l'entreprise agricole Doutrelungne	
1	43	PE	U,C
		M Delanghe et Mlle Bossus n'ont pas fait construire pour avoir des lotissements et logements sociaux en bout de leur jardin. Ne veulent pas d'une ville dortoir. Considèrent qu'il y a d'autres priorités à résoudre avant de toucher à ce secteur : de meilleures conditions de circulation rue du Riez, des stationnements. Souhaitent des espaces verts au centre qui fixent les jeunes.	
1	44	PE	C,A
		M Dubois Pierre considère que les projets sont démesurés et vont aggraver les problèmes de circulation dans le quartier du Riez. Le projet laissera un parcellaire agricole difforme, difficilement exploitable, les limites devraient suivre les limites naturelles. La culture à l'arrière d'un lotissement provoquera des conflits de voisinage	
1	45	C	H
		Famille Delannoy est propriétaire d'une parcelle n°2351 qui n'est pas incluse dans la zone prévue Nab1 de la Campagnette. Elle demande son intégration dans cette zone	
1	46	G,A	U,C
		M Thelliez Gérard exprime sa plus vive inquiétude car ces projets vont rompre l'équilibre ville campagne et détruire l'âme du village. Il évalue à 1500 à 200 habitants en plus par ces projets. La circulation est déjà saturée. Ne souhaite pas la suppression du poumon vert du terrain d'Anchin. Pense que les modifications du POS est mis en oeuvre pour des intérêts particuliers et partisans. Demande un débat public	
		<i>Registre 2 : Urbanisation de terrains pour le parc d'activités de la Croisette</i>	
2	1	G	G
		Association Vie et Environnement représenté par M Petit Jean-Noël : même texte que celui indiqué en 1/8	
2	2	PA	C
		Mme Boyard s'interroge sur la création de l'échangeur sur A23 indiqué au dossier et sur un contournement de Templeuve	

2	3	PA,G	M Bruggeman Patrick constate qu'il y aura disparition de terres agricoles et donc de diminution de la production locale. La densification des constructions entraînera des nuisances sans que soit réalisé une étude d'impact. Gonfler artificiellement la commune en fera une banlieue	A,U
2	4	A	M Fontaine André dit non à la vente du terrain d'Anchin, espace de liberté et de jeux pour les enfants	U
2	5	PA,A ,G	M et Mme Beaurepaire Louis et Rolande ont agrafé le même texte synthétisé en 1/18 ci dessus	U,A, C
2	6	A	M Balent Fabrice indique que le projet des terres d'Anchin conduira à une densité de circulation intenable à terme, que c'est une amputation d'une zone qui pourrait servir à des projets communaux et concerne la suppression d'un poumon vert, zone de loisirs pour les jeunes	U,C
2	7	ES	M et Mme Lannoy sont très favorable à la modification des emprises au sol en zone UCb	U
2	7	A	M et Mme Humblot disent non à tous ces bouleversements. Il faut construire des logements peu à peu et ne pas supprimer le terrain d'Anchin. La circulation va devenir insupportable	U,C
2	8	PA	M Havet Jean-Luc note qu'il y aura à nouveau une surface agricole supprimée. L'exemple de la zone sur Cappelle ne respecte pas le développement durable (terrassements, essences exotiques ...) Quel équilibre à long terme en terme de bénéfices et de risques	U,A,I
2	9	G,A, PE	M et Mme Deleforge Albert considèrent que le pôle d'échange est un bon projet à proximité du centre ville. Il faut intégrer une frange paysagère pour favoriser la nature en ville et le passage de zones urbanisées au milieu naturel. Il faut favoriser les implantations existantes pour le commerce. S'interroge sur la multiplication des zones d'activités alors même que celle de Cappelle est encore vide. Demande de préserver le terrain d'Anchin respiration du centre ville très utilisé par les jeunes et les diverses manifestations.	U
2	10	A,G	M Wallard Jean Claude demande à monsieur le maire de faire la différence entre village à la campagne soit verdure, promenade et village à la ville soit béton et pollution. Il y a eu un projet de ZAC sans résultat et un échangeur avec l'autoroute jamais réalisé. Supprimer le terrain d'Anchin et les jardins ouvriers est inadmissible	U,G
2	11	PA	MM Herbain Daniel et Balent Fabrice pense que la procédure est entachée d'illégalité au regard de l'article L123-19 du code de l'urbanisme en raison de la transformation de 8,7ha de	U

		zone agricole en zone urbanisable. Il faut en priorité remplir les zones situées à proximité de Templeuve (Cappelle et Pont à Marcq)	
2	12	PA	M Legoubin demande s'il est utile de continuer à détruire des zones agricoles pour faire des zones industrielles alors que d'autres zones existent autour sans être totalement occupées ou ayant des bâtiments à vendre ou à louer.
2	13	PA	M Dehove pense qu'il serait judicieux d'incorporer dans la zone la petite maison parcelle n° 2687 pour éviter de pénaliser les propriétaires
2	14	A	Mme Thieffry Catherine trouve regrettable la suppression du terrain d'Anchin poumon vert et caractéristique de Templeuve qui alterne habitat et espaces verts. Souhaite que l'on imagine un aménagement privilégiant la détente, le jardinage, les rencontres, les fêtes pour ce terrain
2	15	PA, A	Mme Minet Annie-France demande que les espaces verts soient absolument préservés et notamment le terrain d'Anchin. Consciente qu'il faut construire mais uniquement pour les besoins réels de la population. Les projets vont conduire à l'aggravation des problèmes (circulation, stationnement) Se demande pourquoi réaliser une zone d'activités au détriment des terres agricoles. Souhaite une réunion d'information et d'explications.
2	16	G,A	Mme Santraine Françoise demande d'arrêter d'urbaniser à outrance. Est opposé au projet de logements des terres d'Anchin d'autant qu'il y a un projet en cours (bâtiment Marchand) Templeuve a besoin de respirer et les jeunes ont besoin de cet espace.
2	17	A	M Ganne Gérard s'oppose à ces constructions (sous tendu terrain d'Anchin!) et préconise U des espaces verts, mares, amphibiens et jardins ouvriers.
2	18	A,G	M et Mme de Villepoix sont opposés à la suppression du terrain d'Anchin nécessaires aux jeunes pour se retrouver et se dépenser saine et sûrement en sécurité, à la suppression des jardins ouvriers même s'il est proposé de les mettre ailleurs. Création des zones entraînerait une augmentation de la circulation déjà infernale et posant des problèmes de sécurité. Demande la création d'une déviation pour permettre l'accès direct des camions au Leclerc. S'interroge sur le départ de la brasserie Lambelin pour créer à la place une hypothétique zone d'activités et la volonté de réaliser une zone de service à la gare alors que Vival et Lidl ont disparu. Demande qu'il soit organisé une réunion publique les dossiers étant complexes.
2	19	A,PA	M Henno Philippe dit que la partie actuelle de la rue d'Anchin doit rester un espace de respiration comme le préconisait le PLU, le Nord est le département le plus pauvre en surface publique verte. Il indique que la zone d'activité aurait pu être envisagée sur la friche de la Briqueterie. Il joint 2 articles sur le fait que l'entreprise Bouygues emploie des travailleurs

			des pays de l'Est	
2	20	A,C	M Cabre Philippe rappelle que le PLU indiquait que l'urbanisation future se ferait autour de voies structurantes évitant de déverser la circulation en un point sur les voies existantes. Avec les 2 zones Anchin et Campagnette ce seront des centaines de véhicules qui vont engorger les voies matin et soir. Il faut résoudre les problèmes de congestion routière avant d'urbaniser	U,C
2	21	A	Mme Gaillet Stéphanie demande de ne pas construire le terrain d'Anchin (espace vert, jardins, vovette) et d'en faire une grande aire de jeux pour les enfants et le centre de loisirs	U
2	22	PA	Anonyme s'interroge sur la prolifération des zones d'activités du secteur et sa logique avec le document d'urbanisme. Il y a disparition de terres agricoles	U
2	23	G	M et Mme In't Groen ont vu depuis leur installation en 2001 de nombreux projets se réaliser qui ont détruit de nombreux arbres centenaires et maintenant le terrain d'Anchin va disparaître. Sans résister systématiquement à la modernisation ne souhaitent pas d'urbanisation supplémentaire à n'importe quel prix au détriment de l'environnement et de la qualité de vie.	U
2	24	G	Templeuve se transforme en banlieue pavillonnaire banale avec les constructions et la disparition des zones naturelles conduisant à la juxtaposition de villas et de parkings qui deviennent l'horizon. Demande l'arrêt des constructions et la préservation des espaces naturels.	U
2	25	G	M et Mme Lucas demandent de laisser le terrain d'Anchin. Templeuve est engorgée par la circulation et asphyxiée par la pollution des véhicules. Conclusion arrêter de construire plus de maisons.	U,C
2	26	PE,A	Mme Celosime Thérèse rue du Zécart trouve inadmissible de prendre le seul terrain vert où les jeunes se rencontrent ; Au Zécart il faut laisser les pâturages.	U
2	27	G,A	M Bernard Dominique n'est pas opposé à la constructions de logements sociaux mais souhaite le maintien du dernier poumon vert et des jardins familiaux. Ne croit pas à la réalisation de l'échangeur sur A23. La circulation automobile explose	U,C
2	28	A	Bernard Sabine demande pourquoi ne pas aménager le terrain d'Anchin en un vrai jardin public à côté des jardins familiaux et piétonniser toute cette zone où la circulation est très dense à certaines heures.. Attention de ne pas faire de Templeuve une ville dortoir où les habitants n'arriveront plus à se rencontrer.	U,C

3	13	F, G	M Havet Jean-Luc membre de l'association Apraphe (fédérée à Nord Nature) fait remarquer que ce projet grignote encore sur des terres agricoles comme plusieurs autres projets sur la commune. En 10 ans c'est la superficie d'un département qui a été perdu.	A	
3	14	F	M et Mme Delforge demande à préserver en l'état cette entrée de ville. Ils rappellent qu'il n'est plus d'actualité d'installer des zones commerciales en entrée de ville mais qu'elles sont à rapprocher du centre. Demandent de remplacer au même endroit les commerces perdus Vival et Lidl	U	
3	15	A	Mme Speleers est contre la disparition des jardins ouvriers et du terrain de jeux du site d'Anchin poumon vert du centre ville.	U	
3	16	A, C	M Havet Jean-Luc pense qu'il faut construire en dépassant la règle des 12 mètres pour intégrer plus de zones vertes à proximité, avec une architecture adaptée qui respecte et favorise la vie ensemble, qu'il faut éviter des lotissements de même taille qui constitue des « ghettos ». Pense que le terrain d'Anchin doit rester un espace central commun, polyvalent et nature (prairie, jardins)	U	
3	17	G	Mme Delannoy demande de rendre constructible sa parcelle n° 1241 section B située rue du Moulin	H	Hors champ de la présente enquête
3	18	G	Famille du Bois remet un courrier qui reprend les éléments évoqués lors de leur rencontre avec le commissaire le 24 avril. La famille demande la rectification du tracé des limites de zonage au droit de leur propriété (parcelle principale n°3409) Ces limites ne respectent ni les limites de parcelles ni la limite factuelle constituée d'un mur entourant la propriété depuis l'origine. Considérant qu'il s'agit d'une erreur manifeste d'appréciation elle demande la rectification de la limite en pan coupé pour qu'elle suive la limite de la parcelle 3409	H	Hors champ de l'enquête. Le tracé des limites du zonage entre UA, UCb et NAb2 au droit de la propriété sont effectivement bizarres
3	19	F	MM Herbain Daniel et Balent Fabrice élus de Templeuve font remarquer que lors du conseil municipal du 28 avril la vocation de la zone était passée de zone mixte à zone économique. S'interrogent sur le besoin d'une zone économique alors qu'il en est créée une à la Croisette	U	
3	20	G	M Le Bourdonnec renouvelle sa demande pour que sa parcelle B 2346 située entre la rue de la Quière et la rue de Fretin soit constructible, elle est classée espace boisé classé en NAb2 en excroissance dans la zone UBB	G	
3	21	A	M et Mme Leveque Gérard et Anne Marie s'élève contre le changement de zonage du terrain d'Anchin, la réserve actuelle est indispensable. La circulation deviendra infernale avec de nouvelles constructions.	U, C	

3	22	A	M et Mme Lelollier Jean-Claude et Christiane sont inquiets par les différents projets de modification du POS. La circulation difficile rue de Roubaix deviendra impossible. La suppression du terrain d'Anchin est une erreur, où iront les jeunes et les jardins ouvriers sont très utiles en cette période de crise économique.	U,C
3	23	A	M Delecour Pierre pense que la devise de Templeuve se perd « âme d'un village, les atouts d'une ville » Le terrain d'Anchin et les jardins ouvriers donnent encore l'âme d'un village	U
3	24	A	Mme Desormais trouve préjudiciable le changement de zonage du terrain d'Anchin, seul espace vert subsistant. On dit que les jardins ouvriers seront déplacés mais où.	U
3	25	F,A	Mme Heliot Anne demande si, plutôt qu'une zone d'activité ne faudrait-il pas louer les terrains à un maraicher « bio » il existe une AMAP qui hélas ne fonctionne pas faute d'accès à la terre. Pense indispensable de conserver le terrain d'Anchin espace visible où les jeunes peuvent se retrouver. L'accès au parc Baratte excentré est dangereux pour les piétons, vélos et poussette.	U,S
3	26	G	M Cox D indique qu'il est impensable de doubler la population au mépris de l'environnement, sans penser aux nuisances, problèmes de circulation. Ces projets se font en dépit du bon sens pour remédier aux impacts de l'annulation du PLU	U,C
3	27	G	Mme Baelde Daniele pense que la petite ville va perdre l'âme du village. Elle est contre ce projet	U
3	28	G	M et Mme Roger Aliette et Jean-Pierre s'opposent fermement à toutes les modifications du POS en l'état actuel du projet. Est d'accord avec les autres écrits du registre sur l'avenir du village et la perte de l'âme	U
3	29	G	Mme Caudrelier Halina est contre ce projet dans sa globalité. Le village va devenir une ville avec ses embouteillages et ses maisons dortoirs.	U
3	30	A	Mme Huret Nadine indique que le terrain d'Anchin est le seul terrain vert restant. Se demande où vont aller les jeunes et les mamans. Les constructions amèneront plus de voitures et la circulation sera l'enfer. Il faut des logements mais pas trop sinon Templeuve ne sera plus un village	U,C
3	31	G	M Gau Didier est contre les constructions à grande échelle. La circulation est devenue intenable et les infrastructures ne suivent pas. Templeuve est campagnard, qu'en sera-t-il après ?	U,C

3	32	A,G	M Valard Dominique indique que prévoir des logements est indispensable mais surtout pas U sur le terrain d'Anchin, seul îlot vert qui reste au centre de Templeuve. Pense qu'il y a eu des dégâts avec l'extension du Leclerc qu'il faudrait délocaliser en périphérie. Pense indispensable de préserver le terrain d'Anchin (espace libre, voyette, pelouse ...)	U	
3	33	A	M et Mme Bridoux Daniel et véronique disent non à la vente du terrain d'Anchin et des jardins familiaux	U	
3	34	A,C	M Denis Sébastien s'inquiète de l'emplacement réservé n°17 (ER 17) située derrière le Leclerc. C'est un espace boisé qui sert de « tampon » entre le Leclerc et les maisons, les habitants ont renforcé ce caractère boisé en fond de parcelles. Demande que cet espace soit classé en espace boisé classé. Concernant le terrain d'Anchin demande que soient étudiées les conséquences de l'urbanisation et que ce projet prenne en compte les intérêts, social et environnemental, des habitants.	U	
3	35	A,G	Mme Petit Brigitte aimerait que l'on conçoive une ville où se marient esthétique et pratique, protectrice d'un bien vivre et non, une course au bétonnage servant des intérêts privés. Les projets ne semblent pas s'inscrire dans un plan d'ensemble. le terrain d'Anchin est symbolique d'une autre vocation que de l'habitat.	U	
3	36	C,G	M et Mme Lesaffre Bertrand demande que leur unité foncière au 102 et 104 rue de la Quièze soit classée totalement en UBb et non pour partie en NAb2 comme actuellement. Il y a des bâtiments agricoles sur cette partie en NAb2. Les autres parcelles autour sont bien en UBb. Ils ont un projet sur l'ancien bâtiment agricole.	U	La zone concernée est classé en zone boisée classée. La transformation de zonage ne peut se faire que dans le cadre du PLU
3	37	A	M Delinois Thomas émet un avis défavorable à l'urbanisation du terrain d'Anchin. Demande l'arrêt de l'urbanisation et la conservation de l'âme de Templeuve, espaces verts, jardins, terres agricoles	U	
3	38	G	M et Mme Poulain s'élèvent contre la frénésie de transformation de Templeuve sans y voir un schéma général. Soulignent les aberrations d'un « drive in » en centre ville et la concentration au même lieu des commerces ayant entraîné leur disparition des quartiers. Mais aussi aberration du projet des terres d'Anchin par la disparition du terrain de foot libre d'accès et d'un espace où les générations peuvent se rencontrer. Pensent que le projet rue de Fretin sert uniquement à l'entreprise Lambelin a valoriser ses terrains et auraient aimé être informés du déménagement des ateliers municipaux. Soulignent la disparition massive des arbres au profit du béton et le manque d'écoute et de concertation sur ces projets.	U	

3	39	A	M et Mme Lallemand et M et Mme Laperta sont aux « premières loges » du terrain d'Anchin. Elles dénoncent les nuisances liées à ce terrain, rodéos et scooter sur le skate park, le terrain et les voyettes, l'alcool, la drogue et les tags et invitent les opposants à venir voir ce qui se passe le soir. Demandent un filet pour arrêter les ballons. Sont favorables à la construction et à l'aménagement de ce secteur	U,S
3	40	G	Association Vie et Environnement représentée par M Petit Jean-Noël a donné copie des divers textes diffusés sur la commune. L'association note la difficulté de compréhension des documents pour tous et le manque de panneaux d'explication. L'association considère que la concertation a été insuffisante. Elle note les divers enjeux au regard des projets, rue Haute régularisation d'un permis, raisons économiques du projet rue de Fretin et de la Croisette, appréhension de l'urbanisation à venir au regard du Grenelle de l'environnement, le poumon vert des terres d'Anchin qui demande de penser au centre au sens large.	G,U
3	41	G, PE,P A,F, H,A, C,ES	M Baudry Max a remis ses observations générales sur les projets ainsi que le résultat de la consultation réalisée par l'association initiatives citoyennes templeuvoises et des expressions des citoyens lors de leur réunion du 27 avril. Il note de façon générale que • 5 des procédures mettent en oeuvre l'un ou l'autre des objectifs de la révision générale du POS. Dans ces conditions le PLU risque d'être uniquement un toilettage du POS. • La concertation avec la population a été réduite au minimum, celle de 2012 a été faite en catimini, l'enquête a été réduite au minimum légal • estime entre 420 et 500 logements le potentiel de construction des 3 zones, Anchin, Campagnette et Zécart. S'interroge sur les études menées sur les besoins en logements car aucune donnée ne figure au dossier • pour les 2 zones d'activités aucune étude prospective des besoins n'est mentionnée dans le dossier. Demande quels sont les besoins. • Toutes ces modifications favorisent l'étalement urbain. Concernant la phase 2 du pôle d'échange il note • la transformation de 5,5 ha en zone à urbaniser immédiatement augmente de 15% les zones à urbaniser du POS. Cela porte atteinte à l'économie générale du POS • que le titre et l'objet de la procédure prêtent à confusion car il y a 2 objets différents, l'un lié au projet public d'aménagement du pôle d'échanges d'ordre public et l'autre d'ordre privé pour la construction de logements • une interrogation sur la nécessité du parking nord compte tenu de celui du sud et le	U,C, S,A, G

		fait que le parking en zones UCb et NDa pourrait être fait sans créer la zone NAb1 • demande où en sont les études pour le parking et son financement et si cela justifie de rendre urbanisable maintenant ces terres agricoles • quel est la portée de l'esquisse d'aménagement inséré au dossier et n'y a-t-il pas une contradiction pour la traversée des voies ferrées ? • La surface du projet a évolué depuis la consultation des personnes publiques et dans ce cas quel est le nouvel avis de la chambre d'agriculture non inclus au dossier. Concernant le parc d'activité de la Croisette il note : • cette révision par la transformation de 8,7 ha en zone à urbaniser immédiatement augmente de 15% les zones à urbaniser du POS. Cela porte atteinte à l'économie générale du POS • considérant qu'il existe des lots libres dans les zones d'activités avoisinantes, en l'absence d'éléments d'études sur ces disponibilités des zones avoisinantes et d'urgence il n'est pas justifié de supprimer près de 9 ha de terres agricoles Concernant les terrains brasserie Lambelin il note : • que l'objectif de combler une dent creuse à l'entrée de ville ne constitue pas une justification. avec la création de la zone de la Croisette s'interroge sur l'intérêt de cette nouvelle zone. • cet espace constitue une perspective de vues sur les espaces agricoles et il souhaite sont maintien en zone agricole et éventuellement maraîchère pour l'AMAP locale ; Concernant la constructibilité des parcelles il note : • que le dossier soumis à l'enquête ne correspond pas à la décision du conseil municipal qui prescrit l'engagement de cette révision simplifiée, les diverses délibérations sur le sujet n'ayant pas les mêmes intitulés. • ce projet ne présente pas un intérêt général mais uniquement particulier d'après la délibération du conseil municipal 2012-33 • qu'il n'a pas eu de réponses à ses demandes de disposer des divers documents concernant le permis de construire et le permis d'aménager Concernant la modification des zones NAb2 en Nab1 il note • que l'augmentation des zones Nab1 est de 169% par rapport au POS, cela porte atteinte à l'économie du POS Pour le terrain d'Anchin • considère que la commune ne maîtrise pas l'urbanisation du terrain d'Anchin car la
--	--	--

		référence à la ZAC annulée prévoyait d'urbaniser la totalité de la zone NAb2 avec une logique d'aménagement qui ne peut être appliquée sur 2,4ha 150 logements ont été construits ou sont en cours de construction, avec les 75 à 85 logements pouvant être réalisés sur les terres d'Anchin (35 logements à l'ha) c'est saturé ce secteur déjà pénalisé par une circulation à la limite du supportable - urbaniser ce secteur c'est supprimer le dernier espace de respiration, le dernier espace de liberté, le lieu de rencontre intergénérationnelle et les jardins ouvriers. - aucune contrainte n'est prévue à l'égard du futur aménageur - il faut préserver ce terrain et le réaménager en confortant ses atouts et en palliant ses faiblesses (nuisances aux riverains, biodiversité ...) Pour la Campagnette il considère - que la commune abandonne la maîtrise de l'urbanisation n'ayant pas prévu d'esquisse d'aménagement - s'interroge de l'impact sur les infrastructures avoisinantes par la réalisation d'environ 150 logements et de la desserte de la zone par l'ER n°45 qui débouche dans un champ - fait remarquer que les parcelles 2224 et partie de 672 étaient classées au PLU en zone naturelle avec risque d'inondation, ce risque n'est pas pris en compte ni évoqué Concernant l'augmentation des coefficients d'emprise au sol il s'interroge sur la cohérence de cette modification avec les autres proposées en juillet 2012 et le pourquoi d'une seconde augmentation dans la zone UCb La consultation des citoyens faite par l'association a obtenu 251 réponses contenant 288 avis défavorable et 1 avis favorable à l'urbanisation des terres d'Anchin. Lors de la réunion qu'elle a organisée le 27 avril 35 personnes ont apporté un témoignage écrit sur l'intérêt de la conservation de ce terrain en l'état.	
3	42	A,C, PA M Hélot Laurent considère que le changement de zone des terres d'Anchin et de la Campagnette sont 2 transformations majeures de la physiologie du POS. Le terrain d'Anchin, espace ouvert pour le jeux des enfants et les jeunes et sa complémentarité avec les jardins ouvriers mérite d'être réhabilité avec le souci de renforcer son potentiel de cœur vert intergénérationnel. Il n'y a pas d'urgence à bâtir compte tenu des logements réalisés ou en cours autour du terrain et dont certains tardent à trouver acquéreur. La référence à la ZAC abandonnée (notamment ses orientations d'urbanisme) est en inadéquation avec les possibilités sur 2,3ha car elle portait sur une surface bien supérieure. Ces réalisations	U,C

				aggraveront l'engorgement de la rue de la Grande Campagne. Le secteur de la Campagnette entraîne la disparition de terres agricoles comme pour la rue de Fretin et la Croisette empêchant les jeunes de s'installer par manque de terres. Compte tenu des constructions en cours et en projet se demande si la commune a besoin de ce projet d'urbanisation. Sur le secteur de la Croisette il s'interroge, au delà de l'impact sur les terres agricoles, du besoin qui sous tend ce projet, sinon pour faire bonne mesure par rapport aux communes voisines. Ce projet aura un impact au niveau des eaux de ruissellement.	
				<i>Registre 4 : Constructibilité rue Haute</i>	
4	1	G		Association Vie et Environnement représenté par M Petit Jean-Noël : même texte que celui indiqué en 1/8 ci-dessus	G
4	2 et 3	H		M et Mes Lesaffre Didier, Martine et Julia renouvellent leur demande de voir rendu constructible leur parcelle B1779 située rue Haute, desservie par les réseaux et situé entre deux zones construites	H
4	4	H,G		M Bruggeman Patrick formule les mêmes remarques que pour les autres dossiers, augmentation de l'habitat et de la population, donc des nuisances et de la qualité de vie, perte de terres agricoles, manque d'études à moyen et long terme	U,A, G
4	4 et 5	H		M Baudry Max souhaite que le dossier soit complété par tous les éléments concernant les autorisations d'urbanisme sur les parcelles 1470 et 1464 (arrêté, déclarations, ordonnance du tribunal, recours juridique etc ...)	U
4	6	PA,A G		M et Mme Beaurepaire Louis et Rolande ont agrafé le même texte synthétisé en 1/18 ci dessus	U,A, C
4	7	A		M Colzy Hervé est favorable à préserver le coin de verdure des terres d'Anchin qui permet à toutes les générations de l'utiliser et qui donne de l'air au aménagements à venir autour du pôle.	U
4	8	A,G		M et Mme Soyez pensent qu'il est utile d'aménager les accès à la gare pour éviter les embouteillages et favoriser le stationnement. S'inquiètent de l'accumulation des projets et regrettent l'urbanisation des terres d'Anchin, lieu de rencontre, de jeu et de repos. Espèrent que tous ces projets ne seront pas réalisés.	U

4	9	H	MM Herbain Daniel et Balent Fabrice élus de Templeuve font un point sur les diverses actes concernant les documents d'urbanisme affectant les parcelles en cause. Pour la parcelle 1470 ils indiquent que ni la municipalité ni le pétitionnaire n'ont respecté la décision du tribunal administratif. Pour la parcelle 1464 il n'y a pas de risque de contentieux le refus de permis d'aménager étant légal	G
4	10	A	MM Herbain Daniel et Balent Fabrice élus de Templeuve rappellent les observations faites lors du conseil municipal du 13 décembre (documents évoqués en 4/11 ci dessous) qui indiquent que la motivation essentielle de l'urbanisation des terres d'Anchin est le désendettement de la commune. Ils donnent un résumé de l'endettement à venir de la commune. Ils considèrent que ce terrain doit rester dans sa fonction actuelle en raison de sa fréquentation, de son utilisation par les jeunes et les centres aérés et les jardins ouvriers.	U,I
4	11	G	MM Herbain Daniel et Balent Fabrice élus de Templeuve ont remis une série de documents qui sont : • le tract diffusé par leur groupe « Initiatives Citoyennes » • le courrier du 19 novembre 2012 à monsieur le maire à la suite de la commission d'urbanisme du 15 novembre dénonçant l'absence de transmission des dossiers de modification et s'interrogeant sur les révisions et modifications alors que la révision générale du POS a été votée le 12 juillet 2012, • l'intervention du groupe lors du conseil municipal du 13 décembre 2012 qui critique point par point les divers projets (repris en observations sur chaque projet dans le cadre de la présente enquête) • le courrier du 26 novembre 2012 à monsieur le préfet faisant part de leurs interrogations sur les procédures menées et de leurs observations sur les divers projets	G
4	12	G	Mme Saulin Stéphanie est inquiète de l'urbanisation accélérée et se demande pourquoi réaliser des zones d'activité alors que celles qui existent ne sont pas remplies. Observe que les problèmes de circulation et de stationnement augmenteront, que le pôle d'échange va attirer beaucoup de monde. Souhaite que le terrain d'Anchin ne soit pas supprimé et mieux aménagé.	U,C
4	13 à 15	G,A, PA	M Salomé Pierre-Louis constate que l'on construit sans cesse à Templeuve, les logements sociaux en centre et les belles villas dans les hameaux. Ces aménagements entraînent une hausse des impôts un coût de terres agricoles de 20000€ l'ha conduisant à la disparition des terres agricoles et empêchant les jeunes de s'installer. Trouve scandaleux ce gâchis de	U,A

			terres agricoles. Chiffre à 2000 ha les besoins de terres pour nourrir les templeuvs. Templeuve va devenir une banlieue d'où les gens ne s'investiront plus dans la vie de la commune. Est contre le projet du terrain d'Anchin lieu libre d'accès et qui permet au plus modeste de cultiver. Il attend l'organisation d'un débat public.		
4	16	PE,A PA,C	M Coppin Yves trouve que l'on veut trop urbaniser. Se demande pourquoi faire un parc d'activités à la Croisette alors que la zone limitrophe n'est pas remplie. Souhaite que soient vues les problèmes d'accès aux zones projetées, Zécart et Campagnette et éviter la gêne sur la rue de la Grande Campagne, le réaménagement du parking sur le terrain d'Anchin.	U,C	
4	17	H	Anonyme demande si le projet rue Haute est une régularisation étant donné qu'il y a déjà une dalle sur le terrain.	G	
4	18	H	MM Leroy Xavier et Mathieu demandent que la parcelle n°4062 rue Haute située en NC soit rendu constructible pour permettre de transformer les anciens bâtiments de ferme qui n'ont plus d'utilité agricole et permettre ainsi l'accès à sa parcelle n° 4062	H	N'est pas l'objet de l'enquête. Devra être vu dans la révision générale. Voir avec la mairie le désenclavement de la parcelle 4062
4	19	G	M Morillon Jean-Pierre demande d'arrêter le béton et les surfaces imperméables, de parler d'un village et non d'une banlieue.	U	
4	20	A	Mme Ghesquière Laurence refuse la construction sur le terrain d'Anchin qui doit rester un espace vert en centre ville, lieu privilégié pour les jeunes et qui possède des jardins ouvriers. Se demande où pourrait se mettre le surplus de circulation	U,C	
4	21	A	Mme Delecroix demande de raisonner convenablement en construisant dans des zones moins centrales que celles prévues, le centre étant devenu irrespirable. Elle souhaite que le terrain d'Anchin soit conservé. Elle demande que le petit parking soit amélioré pour y garer le double de voitures et réglementer le stationnement anarchique. Templeuve n'a plus l'âme d'un village.	U,C	
			<i>Registre 5 : Modifications</i>		
5	1	A	Mme Piedfort Monique considère comme dommageable de rendre le terrain d'Anchin constructible, note que la circulation dans le centre de Templeuve est saturée et que Templeuve ne doit pas devenir une ville	U,C	

5	1	A	Mme Verdière Marie Claire reprend de façon quasi identique les observations de Mme Piedfort	U,C
5	2	G	Anonyme demande d'arrêter l'urbanisation et de laisser un peu d'espace vert	G
5	3	A	Mme Dekerle Karen est contre la disparition du terrain d'Anchin, poumon vert et créant l'ambiance de la commune	U
5	4	A	M Dekerle Guillaume est contre la disparition du terrain d'Anchin et des jardins ouvriers, il a fait un comptage sur l'utilisation du terrain le 18 avril (15 au skate park et 12 au terrain de foot) Se demande pourquoi détruire des zones de développement durable	U
5	5	A	Mlle Huart Aurélie est contre la suppression du terrain d'Anchin et des jardins ouvriers seule activité de certains retraités. Ou iront les jeunes en cas de suppression du terrain ? Il faut penser à eux et à leur sécurité	U
5	6	A	M Caulet Benoit demande de préserver absolument la zone de loisirs du terrain d'Anchin et les jardins ouvriers de même que le petit chemin qui traverse cette zone pour se rendre au centre ville	U
5	7	A	M Lefebvre Franck considère indispensable de conserver le terrain d'Anchin et éviter à Templeuve de perdre son âme de village	U
5	7	A	M Ollivier Guillaume considère important de conserver le terrain d'Anchin. Que deviendront les jeunes s'il n'ont plus ce terrain	U
5	8	A	Mme Callens Annette considère que garder l'âme d'un village c'est de créer encore plus de jardins ouvriers, atouts pour les plus nécessiteux et zone de convivialité. Certaines villes bétonnées recréent des espaces verts. Note que les activités sportives sont payantes et supprimer des possibilités gratuites crée une injustice	U
5	9	C	Mme Catin Monique propriétaire des parcelles B2224 et B661 secteur de la Campagnette souhaite les vendre ensemble.	U,H
5	9	A	M Dusenne Daniel s'inquiète des difficultés de sortie de son allée sur la rue de la Grande Campagne et souhaite la mise en place de priorités à droite. Demande s'il est prévu un remplacement des terrains de jeux en cas de suppression du terrain d'Anchin	C,U
5	10	A	Mme Poupelin Christelle s'interroge sur l'endroit où se dérouleront les activités du centre de loisirs en cas de suppression du terrain sécurisé d'Anchin à la disposition de tous et gratuit. La réalisation des nouveaux logements créera encore plus de besoins. Ce terrain accueille	U

			beaucoup de retraités par les jardins ouvriers. Est d'accord pour une urbanisation mais avec réflexion.	
5	11	A	Mme Bukowiecki Aline considère comme impossible de supprimer le pourmon vert de la rue de la Grande Campagne, espace plus facile d'accès que le château Baratte. C'est un lieu de rencontre indispensable	U
5	12	G	Association Vie et Environnement représenté par M Petit Jean-Noël : même texte que celui indiqué en 1/8 ci-dessus	G
5	13	A,G	M Sagot Jean-Claude regrette la mise en zone constructible de plusieurs terrains et approuve la position de la chambre d'agriculture. Il considère que la suppression du terrain d'Anchin est le plus dommageable	U,A
5	14	A	M Lafon Bernard considère que le terrain d'Anchin doit garder son caractère vert. La densification de l'habitat nécessite la préservation des lieux publics de détente. Il faut conserver au village son caractère vert.	U
5	15	A	Mme Coutarel Monique considère comme un endommagement la suppression du terrain d'Anchin accessible à toutes les personnes jeunes et moins jeunes	U
5	16	A	Mme Cichon Marie note qu'après le parc du château Baratte ce terrain est le seul espace vert et lieu de rencontre. Il serait dommage de le détruire	U
5	17	A	Mme Phlypo M.Christine trouve inadmissible la suppression de ce terrain, espace vert en plein centre ville et rencontre des jeunes. Demande de prendre sur les jardins ouvriers qui « déguisent » le paysage. Le parc Baratte est trop éloigné des quartiers de ce côté de la gare.	U
5	18 et 19	G	M Carton Régis n'est pas en accord avec les projets soumis à l'enquête. Il s'interroge sur la volonté d'urbaniser à outrance et concentré à proximité de la gare, équipements sportifs et culturels, logements. Ces réalisations engendrent de graves problèmes de circulation et de stationnement, des problèmes de sécurité pour les piétons (trottoirs étroits, croisement des poids lourds) et les voyettes ne sont plus entretenues.	U,C, S
5	20 et 21	A,G	Mme Carton Christine trouve dommage de transformer un village en ville dortoir. Signale que toute les villes cherchent à recréer des espaces verts pour aérer les quartiers. Attire l'attention sur la circulation impossible en centre ville et la sécurité des vélos et piétons, le stationnement des voitures sur les trottoirs. L'âme du village s'envole.	U,C, S
5	22	G	M Prudhomme Didier pense faire un cauchemar avec les projets proposés. Plus d'urbanisme	C,S

				c'est plus de voitures, d'embouteillages et d'agressivité. Le centre ville est déjà saturé et il est difficile de traverser les rues en sécurité.	
5	23	A,C		Mme Boyat Edith ne veut pas que Templeuve devienne un second Villeneuve d'Ascq ou plus rien n'est sauvage. S'interroge où iront les jeunes avec la suppression du terrain d'Anchin, âme du village car lieu de cohabitation intergénérationnel. Souhaite que la Campagnette reste un terrain agricole.	U
5	24	A		Mme Dugand Martine n'est pas contre que des familles puissent accéder à la propriété mais pense qu'il y a déjà assez de lotissements sur Templeuve. Le terrain d'Anchin doit rester un terrain vert avec plus d'aménagement pour en faire un vrai parc de loisirs.	U
5	25	G		M et Mme Delepine considère que l'âme de village se perd en raison d'une urbanisation galopante et la biodiversité se dégrade par la disparition des terres agricoles	U,A
5	26	A		Mme Barreau Véronique pense qu'il serait judicieux de préserver le terrain d'Anchin pour permettre aux habitants des constructions anciennes et nouvelles de se « défouler » Craint une circulation infernale dans ce secteur. Souhaite la conservation des jardins ouvriers	U,C
5	27	A		M Descamps Hugues demande d'épargner le terrain d'Anchin le POS prévoyant suffisamment de surfaces à urbaniser	U
5	28	A		M Bruggeman Patrick regrette de voir l'avenir de Templeuve se situer entre un centre ville où le petit commerce a disparu, une gare et des lotissements et moins d'espaces verts et de terres agricoles. Souhaite connaître le calendrier du projet des terres d'Anchin et savoir ce qui est proposé en remplacement.	U
5	29	A		Anonyme. Trouve qu'il y a suffisamment d'habitants à Templeuve et qu'elle devient une cité dortoir. Est contre la suppression du terrain d'Anchin et des jardins ouvriers	U
5	29	A		Mme Carpentier Cécile demande que soit laissé en l'état ce coin de verdure où les jeunes et les moins jeunes peuvent se rencontrer	U
5	29	A		Mme Delcroix Odette demande de laisser le terrain d'Anchin en coin de verdure	U
5	30	A		Mme ? Sophie dit non à l'urbanisation excessive et demande de préserver le terrain d'Anchin. La circulation est excessive. Templeuve devient ville dortoir	U,C
5	30	A		Mme Debaillon Monique se dit entièrement d'accord avec les propos ci-dessus	U,C
5	31	A,G		Anonyme signé. Ne souhaite pas la disparition des jardins ouvriers mais pense qu'ils pourraient être uniformisés au niveau du chemin de la Campagnette qui doit être préservé.	U,A

			Pense qu'il faut protéger les terres agricoles et s'interroge si Templeuve doit devenir une ville dortoir.	
5	32	PE	M Verdyn Maurice pense qu'il y a bien d'autres endroits pour construire car l'urbanisation U derrière le Zécart va entraîner des inconvénients de circulation et de stationnement ;	U
5	33	G	Anonyme signé. Tristesse pour le saccage de la ruelle de la gare. Vieux templeuvois sont peinés par ces évolutions et ont peur de se promener à cause des camions ;	U,S
5	34	G	M Baudry Max se plaint des conditions de consultations des documents, conditions qui ont été résolues par la libération d'une salle	G
5	35	A	M Ballenghien Charles est contre ce projet du secteur d'Anchin car souhaite le maintien du poumon vert, espace d'activités du centre de loisirs, de skate. Pense qu'il est nécessaire de requalifier et regrouper les jardins familiaux dont certains sont en friche. Craint une augmentation de la circulation rue de la Grande Campagne	U,C
5	36	PA,A,G	M et Mme Beaurepaire Louis et Rolande ont agrafé le même texte synthétisé en 1/18 ci dessus	U,A,C
5	37	A	Mme Jacqueton Géraldine fait par de son opposition aux projets de modification du POS. Indique que beaucoup de villes investissent pour recréer des espaces verts et du lien social et le terrain d'Anchin au centre bourg est le seul espace existant, fréquenté par les jeunes, sécurisé tant du point de vue accès que global. Considère que la construction de logements est trop importante et pas adaptée. Souhaite une réunion publique pour expliciter les projets et leur impact	U
5	38	A	M Muller Philippe est opposé à l'urbanisation de la zone d'Anchin lieu de rencontre pour les jeunes ; Les conditions de circulation deviennent de plus en plus difficiles et avant de construire il faut réfléchir au déplacement quotidien ;	U,C
5	39	A	M Carrez Philippe a agrafé le même texte que celui synthétisé en 1/21	U,I
5	40	A	M Cramblin André s'interroge sur la suppression du terrain d'Anchin endroit idéal pour la rencontre des jeunes. Tout le monde ne peut pas aller au château Baratte. Considère que Templeuve devient une ville dortoir par l'urbanisation. Signale les difficultés de circulation aux heures de pointe.	U,C
5	41	A	Mme Castel Christelle est contre la suppression du terrain d'Anchin, espace sécuritaire de jeux des enfants, peu éloigné des habitations. Souhaite le maintien des jardins ouvriers permettant le retour aux produits naturels et lieu de rencontre entre les jeunes et les adultes	U,S

			jardiniers.	
5	42	A, G	M et Mme Bayart-Brèche se demandent si le projet répond bien à une logique d'ouverture, de passerelle entre les divers centres de la commune éclatés et séparés par des sortes de barrage (SNCF, rue de Roubaix) L'architecture respectera-t-elle le caractère rural. Demande quel est l'objectif général des projets et la vision d'ensemble pour la commune (démographie, ressources) S'interroge sur les problèmes de circulation posés par l'éventuelle installation d'un feu tricolore figurant sur un plan de la notice ;	U, C
5	43	A	Mme Boddaert Clémence déplore que les documents ne soient pas suffisamment clairs et explicites. Ne souhaite pas la transformation en zone constructible du terrain d'Anchin car où iront les jeunes.	U
5	44	A	M et Mme Baroux demandent s'il n'y a pas d'autres solutions que d'enlever des espaces de nature et de construire. Soulignent le caractère de poumon vert pour les jeunes (skate, foot, jeux) et pour chacun du terrain d'Anchin et de la nécessité des jardins ouvriers.	U
5	45	A	M et Mme Glaine Xavier et Virginie font part de leur vif désaccord à la destruction d'un espace nécessaire au public de tout âge, jardins ouvriers, beauté des arbres, rires des enfants. S'interrogent pour et à qui profite ce « bétonnage » et pense que l'âme du village n'est pas un produit de consommation et ne se vend pas pour un profit à court terme.	U
5	46 et 47	A	M Vandermeulin Patrick est indigné plus que déçu et fâché par les projets envisagés. Demande de recueillir l'avis des Templeuvois par référendum. Est opposé au projet des terres d'Anchin, nécessité d'un poumon vert en centre ville, densification déjà suffisante, impossibilité d'accueillir de nouvelles habitations sauf à rendre la vie impossible, besoin d'une vision globale par un projet urbain de Templeuve refléchi par des gens compétents et des habitants	A, G
5	48	G	Mme Desmet Martine est choquée par toute l'urbanisation envisagée, par la disparition des zones vertes et calmes. L'urbanisation n'améliorera pas la circulation en centre ville. S'oppose fermement à ces modifications qui sont une aberration.	G
5	49	A	M Maire Olivier rappelle le combat mené pour obtenir le skate parc et indique que cet espace est le seul où les jeunes peuvent jouer au football depuis la privatisation du stade de foot au bénéfice des joueurs du club. Ne comprend pas la nécessité urgente de créer des logements dans ce quartier aéré de la ville	U
5	50	A, C	M Goudenhooff gLles ne comprend pas ces projets d'urbanisation importants. Considère que le terrain de la Campagnette est un symbole du charme de Templeuve. Le terrain	U

		d'Anchin est un symbole historique et le poumon vert du centre ville. Il est contre ces projets d'urbanisation	
--	--	--	--